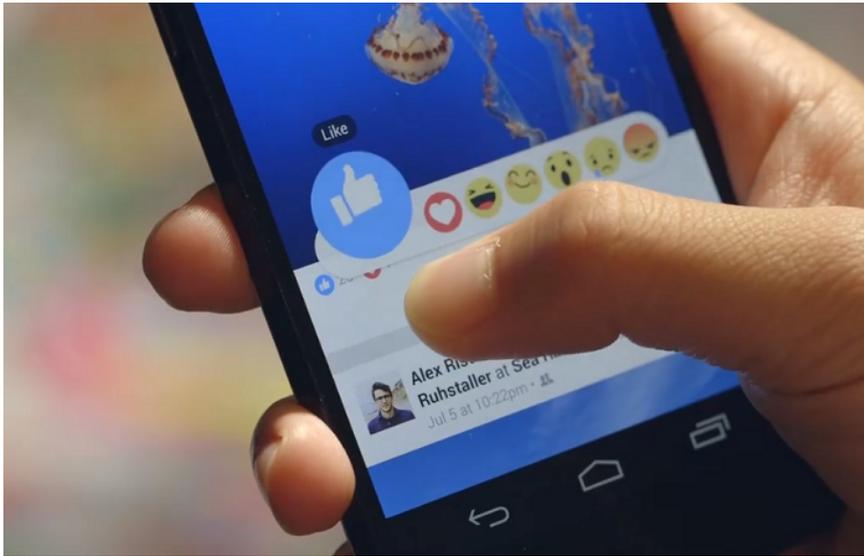


Justice : elle attaque ses parents pour des photos d'elle sur Facebook

PAR EMMANUEL GHESQUIER LE 15 SEPTEMBRE 2016 | | 0

Certaines histoires familiales peuvent tourner mal pour quelques photos et pour l'addiction de certains parents à vouloir poster toute la vie de leurs enfants sur internet. Une jeune femme a attendu d'avoir 18 ans pour attaquer ses parents en justice, au sujet de photos d'elles sur les réseaux sociaux.



Adolescente, une jeune autrichienne n'a cessé de demander à ses parents de retirer des photos d'elle postées sur Facebook et potentiellement accessibles à tous. Plus de 500 photos, que l'adolescente souhaitait conserver dans le strict cadre du cercle familial. Pourtant, les parents ont toujours refusé cette censure de leur fille et n'ont jamais accédé à sa demande.

Elle attaque en justice ses parents pour des photos d'elle sur Facebook

Cette dernière a donc patiemment attendu d'avoir ses 18 ans, a engagé un avocat et assigné ses parents en justice pour violation de son droit à l'image et pour atteinte à la vie privée. Le procès aura lieu en novembre et risque bien de faire jurisprudence dans le monde, car il est prévu dans le droit de nombreux états, qu'une personne doit donner son consentement pour qu'une photo soit rendue publique.

La jeune femme a expliqué avoir vécu un enfer toute son enfance, en sachant que famille, amis, et amis d'amis ont pu la voir prendre son bain, être assise sur les toilettes, nue, etc. Elle a déclaré : « *Ils ne connaissent ni la honte, ni les limites, et s'en fichent si c'est une photo de moi assise aux toilettes ou nue dans mon berceau -toute ma vie a été photographiée et rendue publique* », ajoutant : « *Je suis fatiguée de ne pas être prise au sérieux par mes parents* ».

Il semble peu probable que l'affaire se termine par une entente entre parents et enfant, puisque le père de cette dernière estime détenir les droits des images en tant qu'« *auteur* » et en tant que « *propriétaire* » de l'appareil photo.

Et en France, comment cela se passerait ?

Comme toujours il s'agit d'une question délicate, car où commence le droit de l'un ? où termine celui de l'autre ? De plus en plus de parents ont le réflexe de poster chaque fait et geste de leurs bambins sur les réseaux sociaux et des personnes inconnues encouragent à poster des photos d'enfants par le biais de chaînes de l'amitié. Récemment, la Gendarmerie nationale était d'ailleurs intervenue afin de faire un peu de prévention sur ce sujet, et lorsque l'on voit le nombre de commentaires, les internautes sont assez partagés.

Juste pour information, sachez qu'en France toute personne partageant des photographies d'une autre personne sans son consentement préalable, est passible d'une peine d'un an de prison et d'une amende de 45 000 euros. C'est d'ailleurs le Code civil, article 9 qui protège la vie privée dans notre pays et ce genre de procès serait remporté par le plaignant dans tous les cas, d'après de nombreux avocats, surtout si le cliché est capturé dans un lieu privé et qu'il est mis au regard du public sur Facebook par exemple. De quoi faire réfléchir avant de poster...



Gendarmerie nationale

il y a environ 7 mois

[PRÉVENTION] Préservez vos enfants !

Si vous avez suivi Facebook, une chaîne de publication est à la mode en ce moment : « Si tu es fière de tes enfants, poste 3 photos et nomme 10 de tes amies pour faire pareil ! »

Bon, certes, vous pouvez être toutes fières ou fiers d'ailleurs d'être une maman ou un papa de magnifiques bambins, mais attention ! Nous vous rappelons que poster des photos de ses enfants sur Facebook n'est pas sans danger !... [Afficher la suite](#)



Poster des photos de ses enfants sur Facebook n'est pa...

Le 11 novembre 2015, Jay Parikh, vice-président de l'ingénierie chez Facebook,...

MADAME.LEFIGARO.FR